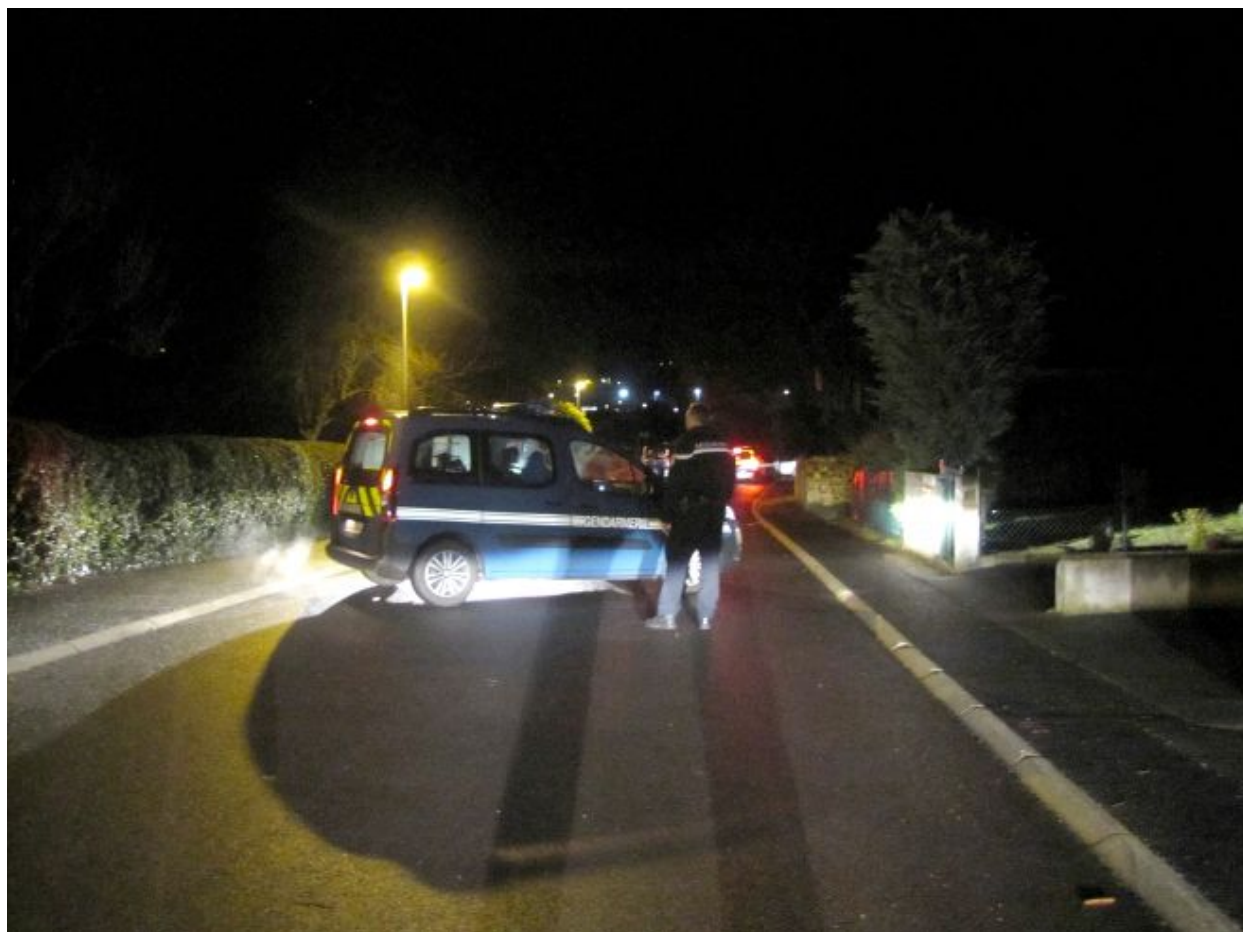


# Affaire Torrent : les gendarmes sont venus récupérer les enfants chez leur mère

M [lamontagne.fr/langeac/faits-divers/haute-loire/2018/03/16/affaire-torrent-les-gendarmes-sont-venus-recuperer-les-enfants-chez-leur-mere\\_12776117.html](http://lamontagne.fr/langeac/faits-divers/haute-loire/2018/03/16/affaire-torrent-les-gendarmes-sont-venus-recuperer-les-enfants-chez-leur-mere_12776117.html)



C'est en déployant les grands moyens que la gendarmerie est intervenue ce vendredi 16 mars, vers 19 heures à Langeac.

Selon les premiers témoignages que nous avons pu réunir, les gendarmes ont bloqué les accès à la rue de La Magnanerie, où réside cette mère de famille Langeadoise qui refuse de rendre ses enfants à leur père, alors que la justice l'y oblige.

Elle s'était pourvue en cassation mais son pourvoi a été rejeté le 28 février dernier.

"On a été très patient, dans ce dossier", assure de son côté Laure Lehugeur, vice-procureur au parquet de Clermont-Ferrand. "On a mis en oeuvre tous les moyens imaginables pour trouver un arrangement à l'amiable. Ça n'a malheureusement pas été possible."



Abasourdie, Aude Torrent a quand même tenu à s'exprimer devant son comité de soutien.

"La justice devra assumer les conséquences de son aveuglement, de son obstination et d'un recours à la violence inapproprié, surtout pour des enfants de 3 ans. C'est du jamais vu", réagit le cabinet Portejoie, avocat de Aude Torrent.

Déjà cet été, le père des enfants, accompagné des gendarmes, était venu chez elle, à Langeac, et elle avait refusé de leur remettre ses jumeaux âgés de 3 ans.

Vendredi soir, rien ne filtrait des lieux où les garçons devaient passer la nuit, ni sur la présence, ou pas, de leur père en Auvergne